

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ (NDA)

Intervention de récupération de données — sur site / en laboratoire

Entre les soussignés :

1. Le Prestataire

Belgium Data Recovery — Saidov Takhir (personne physique)

Chaussée de Louvain 467, 1030 Schaerbeek (Bruxelles), Belgique

BCE/KBO : BE 0843.790.429 — Tél. +32 2 888 29 90 — info@infobyte.be

et

2. Le Client

Société / Organisation : _____

N° BCE / TVA : _____ Adresse : _____

Représenté(e) par : _____ Fonction : _____

ci-après désignés individuellement « la Partie » et collectivement « les Parties ».

Article 1 — Objet

Le présent accord a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les Parties échangent des informations confidentielles dans le cadre d'une mission de diagnostic et de récupération de données, réalisée sur le site du Client ou au laboratoire du Prestataire à Bruxelles.

Article 2 — Informations confidentielles

Sont réputées confidentielles toutes les informations, sous quelque forme que ce soit (données stockées, fichiers, supports, documents, savoir-faire, informations techniques, commerciales ou personnelles), auxquelles une Partie a accès à l'occasion de la mission. Le Prestataire accède aux données du Client uniquement aux fins strictement nécessaires à la récupération.

Article 3 — Engagements des Parties

Chaque Partie s'engage à : (a) préserver la stricte confidentialité des informations confidentielles ; (b) ne pas les divulguer à des tiers sans accord écrit préalable ; (c) ne les utiliser que pour les besoins de la mission ; (d) limiter leur accès aux seules personnes devant en connaître. La mission est exécutée par un seul ingénieur, sans sous-traitance des données du Client à un laboratoire tiers, sauf accord écrit préalable du Client.

Article 4 — Exclusions

Ne sont pas couvertes les informations qui : sont publiques sans manquement d'une Partie ; étaient déjà connues de la Partie réceptrice ; ont été reçues licitement d'un tiers ; ou dont la divulgation est exigée par la loi ou une autorité compétente.

Article 5 — Données à caractère personnel (RGPD)

Les données récupérées peuvent contenir des données à caractère personnel. Elles sont traitées conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et au droit belge, pour la seule finalité de la récupération, et restituées ou supprimées selon l'article 7. Le Prestataire ne procède à aucun transfert de ces données hors de l'Union européenne.

Article 6 — Durée

Les obligations de confidentialité prennent effet à la signature et demeurent en vigueur pendant la mission et pour une durée de cinq (5) ans à compter de sa fin.

Article 7 — Restitution / suppression

À l'issue de la mission, les données récupérées sont restituées au Client sur un support sécurisé. Les copies de travail détenues par le Prestataire sont supprimées de manière définitive à la demande du Client, ou au plus tard à l'expiration du délai de conservation convenu.

Article 8 — Absence de cession de droits

Le présent accord n'emporte aucune cession de propriété ni licence sur les informations échangées, qui demeurent la propriété de la Partie qui les divulgue.

Article 9 — Droit applicable et juridiction

Le présent accord est soumis au droit belge. Tout litige relève de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement de Bruxelles.

Fait en deux exemplaires originaux, chaque Partie reconnaissant en avoir reçu un.

Le Prestataire	Le Client
Date : _____	Date : _____
Nom : _____	Nom : _____
Fonction : _____	Fonction : _____
Signature :	Signature :